Pêches et Océans Canada | Fisheries and Oceans Canada
Sciences | Science
Région des Maritimes
Secrétariat canadien de consultation scientifique
Avis scientifique 2006/028

106-07292/

ÉVALUATION DU STOCK DE PÉTONCLE (*PLACOPECTEN MAGELLANICUS*) DE LA ZONE DE PÊCHE DU PÉTONCLE (ZPP) 29 À L'OUEST DE LA LONGITUDE 65° 30' O

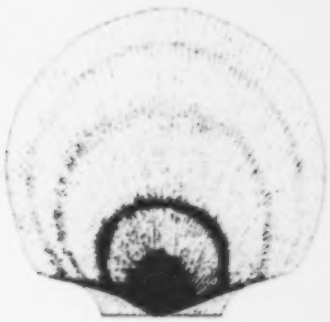

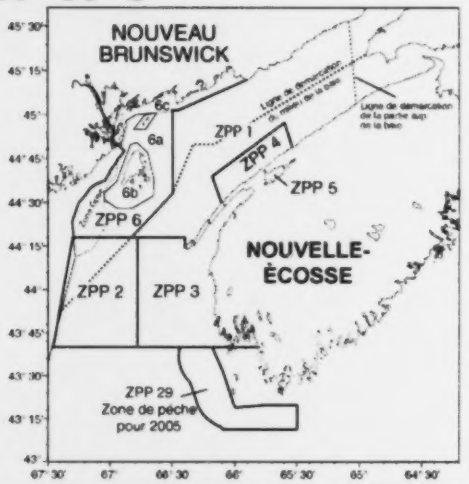

Figure 1. Emplacement de la partie de la ZPH 29 située à l'ouest de la longitude 65° 30 'O. Pour connaître les noms des lieux, se reporter à la carte détaillée de la figure 8 (dernière page).

Contexte

La zone de pêche du pétoncle (ZPP) 29 englobe une très grande étendue d'eaux côtières située à l'intérieur des 12 milles de la mer territoriale et allant du sud de Yarmouth (43° 40' de latitude nord) au cap North (Cap-Breton). Le présent rapport ne porte que sur la partie de la ZPP 29 située à l'ouest de la longitude 65° 30' O et s'étendant au nord jusqu'à l'aire de production de pétoncles (APP) 3, située par 43° 40' de latitude nord.

Avant 1986, la flottille de pétoncliers de la totalité de la baie pêchait dans cette zone sans restrictions. Après l'accord sur la pêche du pétoncle conclu en 1986 entre les flottilles de pêche côtière et hauturière, la flottille de la totalité de la baie a dû s'en tenir aux eaux situées au nord de 43° 40' N. Une pêche limitée par cette flottille a été autorisée de 1996 à 1998, puis à nouveau en 2001 moyennant un programme de surveillance intégrale en mer et un relevé d'après-saison financé par l'industrie. La ZPS 29 étant située au sein de la zone de pêche du homard 34, les pêcheurs de pétoncle ont consulté les pêcheurs de homard de la zone au sujet d'éventuels conflits. En 2001, les prises accessoires de homard ont été minimes, malgré les forts taux de prises de pétoncle. On continue de surveiller les prises accessoires de homard dans cette pêche.

En 2002, le ministre des Pêches et des Océans a permis qu'aient accès à cette zone la flottille de la totalité de la baie et des titulaires de permis de pêche côtière de l'est de Baccaro autorisés à pêcher dans la ZPP 29 à l'ouest de 65° 30' O. Les titulaires de permis de pêche côtière du pétoncle dans la ZPP 29 avaient été cantonnés jusque là aux eaux situées à l'est de Baccaro (à l'est de 65° 30' O). Aux termes d'une entente de projet conjoint conclue entre toutes les flottilles de pêche, Ressources naturelles Canada et Pêches et Océans Canada, toutes les parties à cette entente contribuent financièrement à l'établissement de cartes du fond marin au moyen de techniques de balayage acoustique multifaisceaux et à l'exécution d'autres travaux scientifiques. Une carte illustrant les caractéristiques du fond de toute cette zone a été produite et distribuée aux pêcheurs avant la pêche de 2004. On continue d'analyser la géologie des dépôts meubles et la distribution spatiale des pétoncles.

Des avis sur le TAC pour cette zone ont été présentés chaque année. Ils sont fondés sur une analyse des estimations de l'abondance d'après le relevé par rapport aux prises de l'année antérieure. On ne dispose pas pour le moment de cadre d'évaluation ou de points de référence pour la pêche dans la ZPP 29.

juin 2006

Canada

SOMMAIRE

- Pour la cinquième année de suite, une pêche a eu lieu dans la partie ouest de la zone de pêche du pétoncle 29 située à l'ouest de la longitude 65° 30' O. Depuis 2002, le TAC est partagé entre la flottille de la totalité de la baie et un nombre limité de titulaires de permis de pêche côtière pour l'est de Baccaro autorisés à pêcher dans la ZPP 29, à l'ouest de 65° 30' O (soit à l'est de la zone de pêche de la flottille de l'est de Baccaro).

- Les débarquements totaux se sont chiffrés à 253 t (189 t pour la flottille de la totalité de la baie et 64 t pour les pêcheurs de l'est de Baccaro), par rapport à un TAC de 255 t.

- Le poids moyen des chairs des pétoncles pêchés se situait entre 14,9 g et 22,7 g, ce qui ne différait pas sensiblement des poids observés en 2004.

- Le taux de prises moyen de la flottille de la totalité de la baie était de 41,8 kg/h sur l'ensemble de la zone en 2005, comparativement à 54,4 kg/h en 2004. Le taux de prises moyen des pêcheurs de l'est de Baccaro était de 27,1 kg/h sur l'ensemble de la zone en 2005, comparativement à 32,0 kg/h en 2004.

- Il ressort du relevé annuel que la biomasse des pétoncles de taille commerciale est restée relativement constante dans les sous-zones A et C et qu'on attend peu de recrutement parmi les pétoncles de taille commerciale pour les trois prochaines années. La biomasse a augmenté dans les sous-zones B et D en 2005 et un recrutement à la catégorie des pétoncles de taille commerciale est attendu dans la sous-zone D en 2006.

- Bien que des prises de 80 t en 2004 et de 5 t en 2005 dans la sous-zone A n'aient apparemment pas occasionné de déclin important de la biomasse selon le relevé, la pêche dans cette sous-zone en 2006 sera probablement limitée aux pétoncles des âges 6 et plus, en raison du recrutement limité.

- On a procédé à des évaluations de l'incidence la pêche d'après un modèle de population pour les sous-zones B, C et D. Ainsi, des prises de 75 à 100 t, de 25 à 50 t et de 50 à 75 t dans B, C et D, respectivement, se traduiraient par moins de 50 % de risque de diminution de la biomasse en 2006 par rapport à 2005. Ou encore, pour obtenir une diminution moyenne prévue de la biomasse égale à zéro, il faudrait que les prises soient de l'ordre de 150 à 200 t dans la sous-zone B, de 75 à 100 t dans la sous-zone C et de 125 à 150 t dans la sous-zone D.

- Il n'y avait pas suffisamment de données de relevé pour recommander un niveau de prises dans la sous-zone E. Cette sous-zone semble n'offrir qu'un habitat marginal pour le pétoncle.

- Les prises accessoires de homard dans la ZPP 29 ont été faibles en 2005.

RENSEIGNEMENTS DE BASE

Description des enjeux

Dans le cadre d'une réunion du Processus consultatif régional tenue le 26 mars 2006 à l'Institut océanographique de Bedford, à Dartmouth (N.-É.), on a examiné les résultats de la pêche de 2005 et évalué l'état du stock de pétoncle de la zone de pêche du pétoncle 29, à l'appui de la

gestion de la pêche de 2006. Participaient à cette réunion des scientifiques et gestionnaires des pêches du MPO, des représentants de l'industrie et des fonctionnaires des gouvernements provinciaux. La réunion avait spécifiquement pour objet de recommander un TAC pour la pêche du pétoncle dans la ZPP 29, par sous-zone, fondé sur des analyses des taux de prises et sur les tendances de la biomasse selon le relevé. En outre, comme cette pêche se déroule dans la zone de pêche du homard 34, la réunion a aussi servi à évaluer les prises accessoires possibles de homard dans chaque sous-zone.

Biologie de l'espèce

Le pétoncle géant, (*Placopecten magellanicus*) vit uniquement dans l'Atlantique Nord-Ouest, depuis la Virginie jusqu'au Labrador. Dans cette région, on le trouve en groupes géographiquement distincts et permanents, appelés « gisements », dont un bon nombre alimentent des pêches commerciales lucratives. Les pétoncles de différents gisements et de différentes parties des grands gisements ont des taux de croissance et un rendement en chairs différents.

Contrairement à de nombreuses espèces de pétoncle d'importance commerciale, le pétoncle géant a des sexes distincts. Les mâles développent des gonades blanches en été, tandis que les femelles ont des gonades rouge vif. Les oeufs et le sperme sont libérés dans l'eau et la fécondation a lieu en mer. La reproduction commence vers la fin d'août ou le début de septembre et les larves dérivent dans l'eau pendant près d'un mois avant de s'établir au fond, en octobre.

La pêche

En 2005, la pêche a débuté le 20 juin et s'est poursuivie jusqu'au 27 juillet, sauf dans les sous-zones B, C et D, où elle a été fermée le 22 juillet, le 9 juillet et le 21 juin, respectivement, le quota ayant été dépassé dans chacune de ces sous-zones (tableau 1). En 2005, les débarquements totaux se sont chiffrés à 253 t (189 t pour la flottille de la totalité de la baie et 64 t pour les pêcheurs de l'est de Baccaro), par rapport à un TAC de 255 t. Avant 2004, la sous-zone D avait été fermée à la pêche en raison du grand nombre de petits pétoncles qui s'y trouvaient. La moitié ouest de cette sous-zone (à l'ouest de 65° 40' de longitude ouest) a été ouverte pour la saison de 2004 après qu'un relevé réalisé en 2003 eut permis de déterminer qu'il y avait là suffisamment de pétoncles de taille commerciale pour soutenir une pêche. La totalité de la sous-zone D a été ouverte à la pêche en 2005.

Le poids moyen des chairs des pétoncles pêchés se situait entre 14,9 g et 22,7 g, ce qui ne différait pas sensiblement des poids observés en 2004. Les pourcentages de petites chairs (moins de 8 g) sont restés extrêmement bas.

Tableau 1. Débarquements de pétoncles (chairs, t) de la ZPP 29.

		Flottille					
		Totalité de la baie		Est de Baccaro		Total	
Année	Sous-zone	TAC	Débarquements	TAC	Débarquements	TAC	Débarquements
2001	Total	400	400			400	400
2002	29A	75	1	25	4	100	5
	29B	150	193	50	75	200	268
	29C	375	334	125	106	500	440
	Total	600	528	200	185	800	723
2003	29A						
	29B	150	114	51	38	201	152
	29C	188	33	63	32	251	65
	29E		2		2		4
	Total	338	149	114	72	451	221
2004	29A	150[1]	70	50[1]	10	200	80
	29B		33		47		80
	29E		<1		3		3
	29C	187,5	124	62.5	35	250	159
	29D	112,5	149	37,5	40	150	189
	Total	450	376	150	135	600	511
2005[2]	29A	45	2	15	2	60	4
	29B	30	23	10	26	40	49
	29C	75	92	25	23	100	115
	29D	41,25	63	13,75	11	55	74
	29E		9		2		11
	Total	191,25	189	63,75	64	255	253

[1] **TAC des sous-zones 29A, B et E combinées.**
[2] **Débarquements préliminaires.**

ÉVALUATION

Le **taux de prises** moyen de la flottille de la totalité de la baie était de 41,8 kg/h sur l'ensemble de la zone en 2005, comparativement à 54,4 kg/h en 2004. Le taux de prises moyen de la flottille de l'est de Baccaro se chiffrait à 27,1 kg/h sur l'ensemble de la zone en 2005, comparativement à 32,0 kg/h en 2004. En 2005, c'est dans la sous-zone D que les taux de prises ont été les plus élevés, celui de la flottille de la totalité de la baie se chiffrant à 83,3 kg/h et celui de la flottille de l'est de Baccaro à 48,1 kg/h. C'était la première année qu'une pêche était autorisée dans la sous-zone D et on s'attendait à des taux de prises élevés.

Un **relevé scientifique** d'après-saison est réalisé par l'industrie et le MPO en commun chaque année depuis 2001. Depuis le début de ce relevé, trois bateaux y ont participé : le B/P *Julie Ann Joan* (2001-2003, 2005), le B/P *Branntelle* (2004) et le B/P *Overton Bay* (2005). Il n'y a pas eu de traits comparatifs entre le *Julie Ann Joan* et le *Branntelle*, mais on a effectué 10 traits comparatifs entre le *Julie Ann Joan* et le *Overton Bay*. L'analyse des données comparatives n'étant pas encore terminée, on tiendra pour acquis dans le présent document qu'il n'y avait pas de différence entre les trois bateaux.

En 2001, le relevé été fondé sur un plan d'échantillonnage aléatoire simple portant sur l'ensemble de la zone. De 2002 à 2004, les sous-zones A-E ont été définies comme strates, au sein desquelles on a procédé à un échantillonnage aléatoire. Le relevé n'a pas porté de manière constante sur la sous-zone E, en raison de contraintes de temps; cette sous-zone est

considérée comme étant un habitat marginal pour les pétoncles et, de ce fait, elle est jugée moins prioritaire dans le relevé. En 2005, la stratification a été fondée sur les types de fond identifiés dans les opérations de cartographie multifaisceaux et de vérifications géologiques dans la ZPH 29. Le *Julie Ann Joan* a échantillonné des stations dans les sous-zones A-D, tandis que le *Overton Bay* n'a échantillonné des stations que dans les sous-zones C et D.

Les plus fortes concentrations de pétoncles de **taille commerciale** (hauteur de coquille de 100+ mm) et de **recrues** (hauteur de coquille : 90–99 mm) se trouvaient dans les sous-zones C et D (principalement sur les substrats de sable mince), certaines concentrations se trouvant aussi dans le coin sableux de la sous-zone B (figures 2 et 3). D'après les études de détermination de l'âge réalisées, la fourchette de tailles des recrues correspond à des pétoncles d'âge 5 qui seront recrutés à la pêche en 2006.

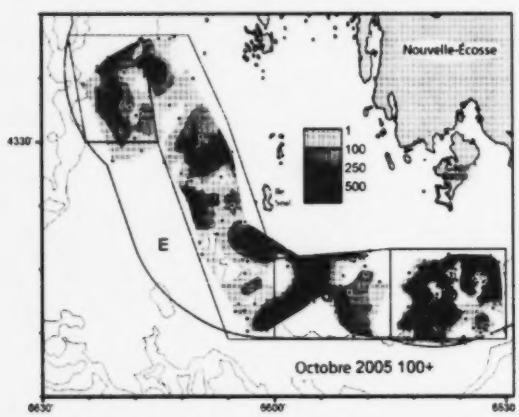

Figure 2. Nombre total de pétoncles par trait (taille commerciale : hauteur de coquille >100 mm).

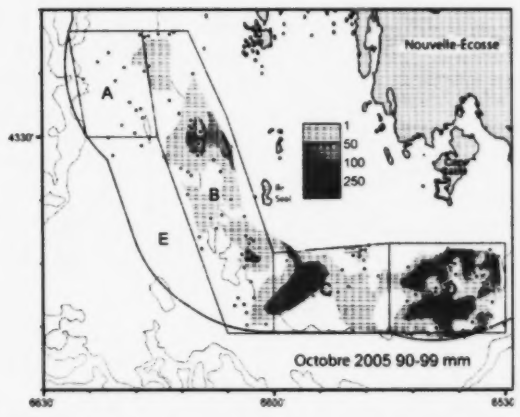

Figure 3. Nombre total de pétoncles par trait (recrues : hauteur de coquille de 90-99 mm).

La distribution des pétoncles des catégories de taille plus petites (hauteur de coquille de 65 à 89 mm) qui devraient être recrutés à la pêche dans deux à trois ans était considérablement plus restreinte et ces pétoncles n'étaient présents en fortes densités que dans la sous-zone D.

Les densités de claquettes (paires de coquilles vides) étaient généralement basses, sauf dans une aire de forte abondance située dans le nord de la sous-zone D. La répartition spatiale de l'abondance des claquettes avait tendance à suivre celle des pétoncles vivants.

Le changement dans la stratification en 2005 ne semble pas avoir influé sur l'interprétation de la tendance générale de la biomasse des pétoncles de taille commerciale (figure 4). Les deux régimes de stratification reflètent une hausse phénoménale en 2005, due essentiellement à de fortes hausses dans les sous-zones B et D (figure 5). C'est essentiellement sur le sable mince et les substrat rocheux, fonds typiques des sous-zones B et D, que ces hausses ont été observées en 2005.

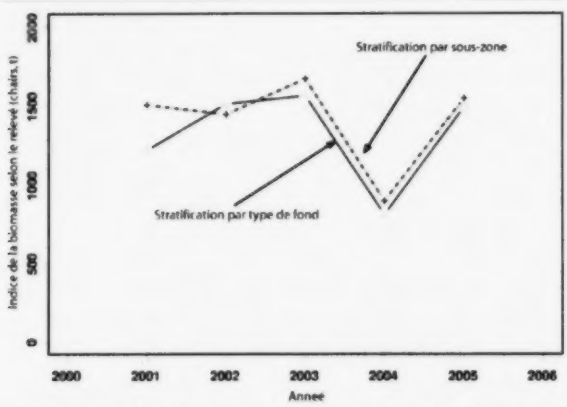

Figure 4. Tendances annuelles de la biomasse totale estimée (chairs, t) des pétoncles de taille commerciale (hauteur de coquille de 100+ mm) dans la ZPP 29, stratifiées par sous-zone ou type de fond.

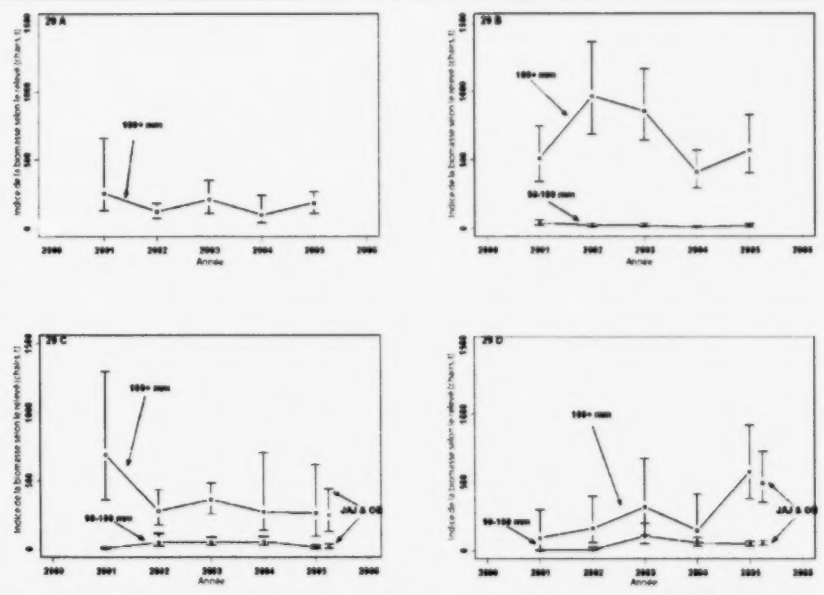

Figure 5. Indice de la biomasse (chairs, t) des pétoncles de taille commerciale (hauteur de coquille de 100+ mm) et des recrues (hauteur de coquille de 90-99 mm) dans la ZPP 29 selon le relevé, avec intervalles de confiance de 95 %.

Prises accessoires de homard

Le nombre moyen stratifié de homards capturés dans le relevé de 2005 (1,63 par trait) était supérieur de 66 % à celui du relevé de 2004 (0,98 par trait). Comme par le passé, la plupart des homards ont été capturés dans les sous-zones A et B (figure 6). Toutefois, on a aussi capturé un nombre relativement important de homards dans la sous-zone C en 2005, ce qui n'était pas le cas les années précédentes. Il ressort des données du relevé sur le pétoncle de 2001 à 2005, que les homards ont été capturés surtout lors de traits effectués sur des fonds de till/vase et de roches et qu'ils étaient moins nombreux parmi les prises venant de traits effectués sur les fonds de till seulement ou de sable mince. Le relevé dans la ZPP 29 a été réalisé en septembre

de 2001 à 2003 et en octobre en 2004-2005. On ne sait pas quel effet a la période du relevé sur les prises accessoires.

La surveillance régulière des prises accessoires de homard dans cette pêche par des observateurs embarqués est unique par rapport aux autres pêches du pétoncle. La présence d'observateurs est requise dans chaque flottille, à raison d'une sortie observée par bateau. Ainsi, des observateurs ont été présents dans 9 % de toutes les sorties en 2005. Ils ont observé des prises accessoires de homard dans toutes les sous-zones, mais c'est dans la sous-zone B que les taux de prises du homard étaient les plus élevés (figure 7). Le nombre total de homards capturés dans la pêche du pétoncle en 2005 a été estimé à 4 400. En vertu des règlements, tous ces homards devaient être remis à l'eau. Sur la totalité des homards capturés, 5 % étaient morts et 17 % blessés. Si on tient pour acquis que les sorties ayant fait l'objet d'une observation sont représentatives de toute la pêche, on estime que 1 519 homards ont été remis à l'eau morts ou blessés en 2005. Ce niveau de prises accessoires peut être considéré comme plutôt faible, compte tenu du fait que les débarquements de la pêche du homard provenant des zones qui correspondent à la ZPP 29 se chiffraient à environ 3 634 tm (environ 6,5 millions de homards) en 2005.

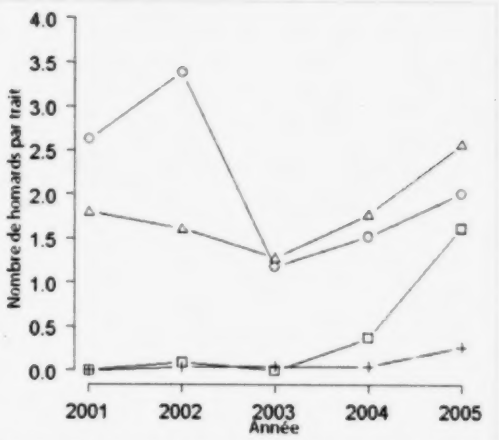

Figure 6. Nombre moyen de homards par trait dans le relevé annuel sur le pétoncle de la ZPP 29. 29 A : triangles; 29 B : cercles; 29 C : carrés; 29 D : croix.

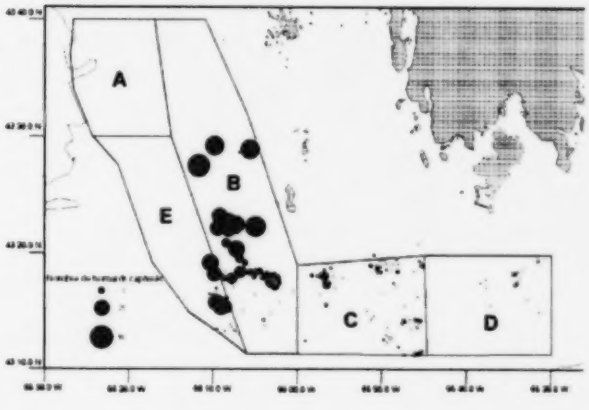

Figure 7. Lieux de provenance et nombre des homards capturés dans le cadre de la pêche du pétoncle dans la ZPP 29 en 2005. Aucun homard n'a été capturé aux endroits marqués par des croix.

Sources d'incertitude

Il n'y a eu que cinq années de relevés exhaustifs des sous-zones A à D de la ZPP 29. Au cours de cette série chronologique de cinq ans, trois bateaux ont pris part au relevé et les données comparatives dont on dispose à leur sujet sont limitées. Bien que ces trois bateaux aient utilisé les mêmes engins et méthodes de pêche, il se peut qu'il y ait entre eux des différences dans la puissance de pêche. Toutefois, la distribution spatiale des pétoncles observée par les deux bateaux utilisés en 2005 semblait être cohérente et correspondre également à ce qui avait été observé les années précédentes. Pour le moment et en attendant plus ample étude, les données des cinq années de relevé serviront à interpréter les tendances de la pêche.

De 2001 à 2005, le plan de relevé dans la ZPP 29 a été modifié. On est passé d'un échantillonnage aléatoire simple dans l'ensemble de la zone à un échantillonnage aléatoire dans des strates correspondant aux sous-zones A-E, puis à un échantillonnage aléatoire dans

des strates définies en fonction de la géologie superficielle. Bien que ces changements dans le plan de relevé ne semblent pas avoir eu d'effet sur l'interprétation des tendances générales de la biomasse des pétoncles de taille commerciale et qu'ils aient apparemment amélioré la précision des estimations de l'abondance, il est nécessaire d'analyser plus à fond leur incidence sur l'avis scientifique.

On sait peu de chose de la dynamique du recrutement ou de la mortalité totale dans cette zone.

CONCLUSIONS ET AVIS

Il ressort du relevé annuel que la biomasse des pétoncles de taille commerciale est restée relativement constante dans les sous-zones A et C et qu'on attend peu de recrutement parmi les pétoncles de taille commerciale pour les trois prochaines années. La biomasse a augmenté dans les sous-zones B et D en 2005 et un recrutement à la catégorie des pétoncles de taille commerciale est attendu dans la sous-zone D en 2006.

On a procédé à des évaluations de l'incidence la pêche d'après un modèle de population pour les sous-zones B, C et D (tableau 2). Plus particulièrement, on a évalué l'incidence qu'aurait dans chaque sous-zone divers niveaux de prises éventuelles, cette incidence étant exprimée sous forme de : 1) probabilité que la biomasse postérieure à la pêche de 2006 soit inférieure à la biomasse postérieure à la pêche de 2005 et 2) pourcentage de diminution de la biomasse en 2006 par rapport à 2005. Ainsi, des prises de 75 à 100 t, de 25 à 50 t et de 50 à 75 t, dans B, C et D, respectivement, se traduiraient par moins de 50 % de risque de diminution de la biomasse en 2006 par rapport à 2005. Ou encore, pour obtenir une diminution moyenne prévue de la biomasse égale à zéro, il faudrait que les prises soient de l'ordre de 150 à 200 t dans la sous-zone B, de 75 à 100 t dans la sous-zone C et de 125 à 150 t dans la sous-zone D.

Le modèle de population ne correspondait pas aux données pour la sous-zone A. On n'avait observé très peu de pétoncles dont la hauteur de coquille était inférieure à 100 m dans cette sous-zone lors du relevé. Quoique des prises de 80 t en 2004 et de 4 t en 2005 n'aient pas semblé occasionner de déclin important dans la biomasse selon le relevé, la pêche ne pourra vraisemblablement se poursuivre dans la sous-zone A en 2006 qu'en exploitant les pétoncles de 6 ans et plus, en raison du recrutement limitée.

Il n'y avait pas suffisamment de données de relevé pour recommander un niveau de prises dans la sous-zone E. Cette sous-zone semble n'offrir qu'un habitat marginal pour le pétoncle.

Tableau 2. Incidence prévue de divers niveaux de prises sur la biomasse de la population de pétoncle de la ZPP 29 en 2006, d'après les résultats d'un modèle à différences retardées. Par probabilité d'une baisse, on entend la probabilité que la biomasse de la population (pétoncles de 100+ mm de hauteur de coquille) postérieure à la pêche en 2006 soit inférieure à celle de 2005.

Sous-zone	Prises en 2006 (t)	Probabilité d'une baisse	Baisse moyenne (%)
29B	50	0.48	-9,3
	100	0.51	-4,9
	125	0.53	-2,7
	150	0.56	-0,5
	200	0.61	3,9
	250	0.64	8,3
	300	0.67	12,7
29C	25	0.47	-12,5
	50	0.52	-7,6
	75	0.56	-2,6
	100	0.60	2,3
	125	0.64	7,2
	150	0.67	12,1
	200	0.73	22,0
29D	50	0.48	-12,3
	75	0.50	-9,0
	100	0.54	-5,8
	125	0.56	-2,5
	150	0.59	7,2
	200	0.64	7,9

AUTRES CONSIDÉRATIONS

Les prises accessoires de homard dans La ZPP 29 ont été basses en 2005. Si on se fie sur des comparaisons des débarquements de homard entre la ZPP 29, les zones contiguës à la ZPP 29 et la ZPH 34 (dans son ensemble), la pêche du pétoncle ne semble pas avoir d'effet immédiat sur les débarquements de homard. Toutefois, l'incidence de la pêche du pétoncle sur les homards juvéniles et sur l'habitat du homard n'a pas été évaluée et, s'il en est une, elle pourrait ne pas être apparente dans la pêche du homard avant de nombreuses d'années.

Pendant la mue, les homards sont moins mobiles, plus susceptibles de se blesser et occupés à s'accoupler. Des mesures ont été prises pour éviter de pêcher le pétoncle durant les périodes et dans les zones où les homards sont présents en grandes concentrations ou ont une carapace molle. La fermeture d'une partie de la sous-zone B les années précédentes en raison des fortes prises accessoires de homard est un exemple des mesures qui peuvent être prises.

Il conviendrait de poursuivre en 2006 la surveillance obligatoire des prises accessoires de homard par les observateurs, qui nous renseigne sur la condition des homards capturés.

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS

Smith, S.J, M.J. Lundy, and C. Frail. 2005. Scallop Fishing Area 29: Stock status and update for 2005. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Doc. de rech. 2005/040.

Smith, S.J, M.J. Lundy, D. Roddick, D. Pezzack, and C. Frail. 2003. Scallop Production Areas in the Bay of Fundy and scallop fishing area 29: Stock status and forecast. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Doc. de rech. 2003/010.

Smith, S.J., M.J. Lundy, S. Rowe, D. Pezzack, and C. Frail. 2006. Scallop Fishing Area 29: Stock Status and Update for 2006. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Doc. de rech. 2006/033.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

contactez : Stephen Smith, Mark Lundy et Sherrylynn Rowe
Division de l'écologie des populations
Ministère des Pêches et des Océans
Institut océanographique de Bedford
C.P. 1006, Dartmouth
(Nouvelle-Écosse) B2Y 4A2

Tél. : (902) 426-3317 / 426-3733 / 426-8039
Téléc. : (902) 426-1862
Courriel : smithsj@mar.dfo-mpo.gc.ca
lundym@mar.dfo-mpo.gc.ca
rowes@mar.dfo-mpo.gc.ca

Ce rapport est disponible auprès du :

Centre des avis scientifiques,
Région des Maritimes et Région du Golfe
Ministère des Pêches et des Océans
C. P. 1006, succursale B203
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)
Canada B2Y 4A2

Téléphone : 902-426-7070
Télécopieur : 902-426-5435
Courriel : XMARMRAP@mar.dfo-mpo.gc.ca
Adresse Internet : www.dfo-mpo.gc.ca/csas

ISSN 1480-4921 (imprimé)
© Sa majesté la Reine du chef du Canada, 2006

An English version is available upon request at the above address.

LA PRÉSENTE PUBLICATION DOIT ÊTRE CITÉE COMME SUIT :

MPO, 2006. Évaluation du stock de pétoncle (*Placopecten magellanicus*) de la zone de pêche du pétoncle (ZPP) 29 à l'ouest de la longitude 65° 30' O. Secr. can. de consult. sci. du MPO, Avis sci. 2006/028.

APPENDICE

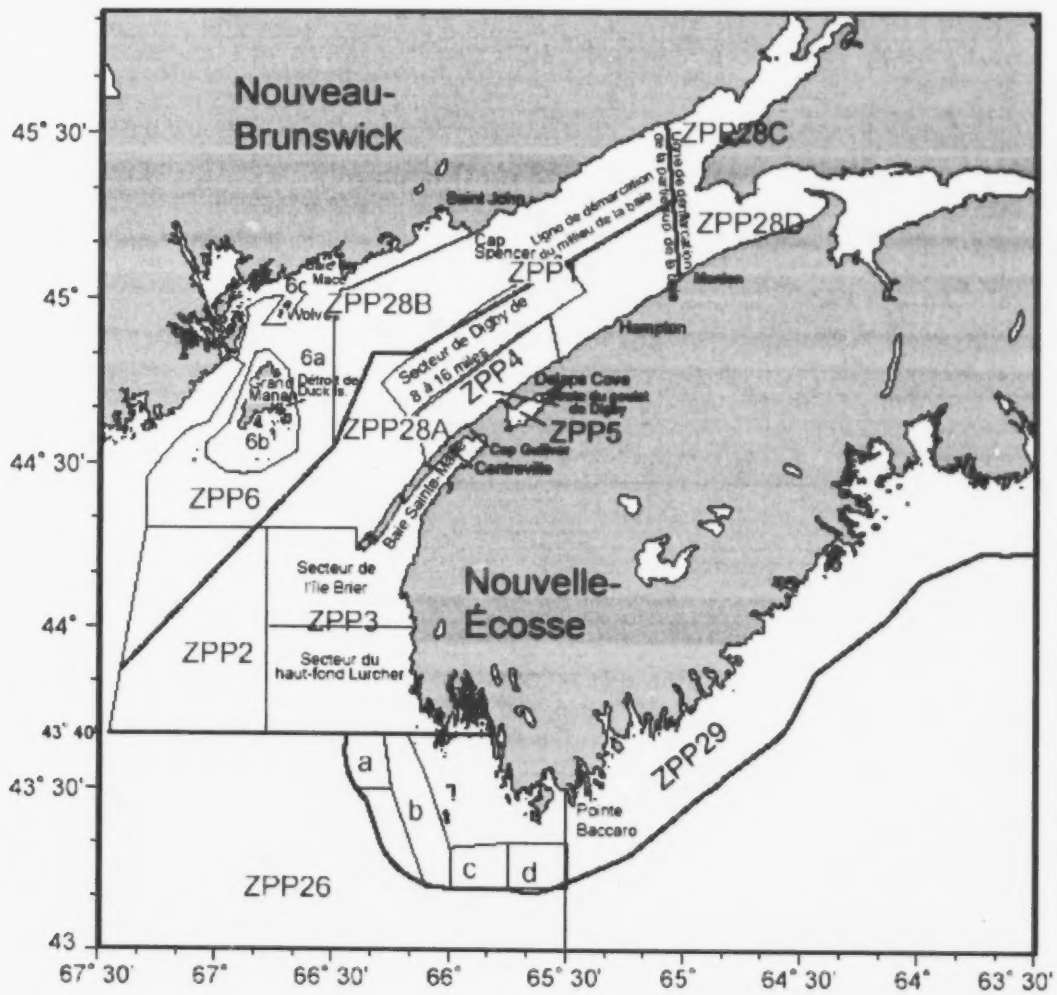

Figure 8. Noms des lieux mentionnés dans le présent Avis scientifique.